

Ce document a pour but de répondre aux questions généralement posées par la clientèle lors de l'arrivée des compteurs d'électricité. Ce n'est ni un document légal, ni un document officiel. C'est simplement pour éviter de répondre à des questions répétitives des campeuses et campeurs. Évidemment, il nous fera plaisir d'ajouter d'autres informations au besoin ou de répondre à vos questions en personne.

TABLEAU SOMMAIRE INFORMATIF

MAUVAISE PRATIQUE	BONNE PRATIQUE
Vieux frigo sur le balcon ou dans le cabanon	<p>Maximiser l'usage du frigo de la roulotte, surtout lors de vos absences.</p> <p>Frigo Energy Star plus récent, plus petit placé à l'ombre et débranché lors de vos absences</p>
Climatiseur qui fonctionne 24h/24 en tout temps	<p>Utilisation seulement lorsque vous êtes présents, le fermer lorsque vous n'êtes pas à la roulotte.</p> <p>Fermer les portes et fenêtres pour maximiser l'efficacité lors de l'utilisation.</p> <p>Climatiser seulement le soir un peu avant l'heure du coucher</p>
Chauffage avec des appareils électriques (ex : chaufferettes ou plinthe électrique)	Utilisation de vos appareils au gaz propane, plus rapides et efficaces
Chauffe-eau électrique toujours allumé même lors de vos absences	Utiliser seulement le chauffe-eau de la roulotte. Éteindre le chauffe-eau la lorsque vous n'êtes pas présents pour quelques jours.
Ampoules décoratives extérieures régulières (ancien style ou vintage, projecteurs de couleurs, etc.)	Remplacement par des ampoules au DEL ou solaires

QUESTION : Est-ce que ça va me coûter plus cher?

RÉPONSE : Pour une consommation d'électricité normale, moyenne et non abusive, **NON**. Les compteurs ont été installés pour décourager les mauvaises pratiques et/ou les mauvais choix, qu'ils soient conscients ou non.

Ça dépend aussi de l'usage. Il faut savoir que ce ne sont **PAS les lumières** qui coûtent cher d'électricité, encore moins les nouvelles ampoules au DEL. Il n'est pas nécessaire de retirer vos guirlandes lumineuses à l'extérieur si elles sont au DEL. Les vieux projecteurs de couleur ou les vieilles ampoules consomment beaucoup, nous vous suggérons d'en faire le remplacement pour du DEL.

En effet, ce sont tous les appareils qui produisent de la **CHALEUR** avec de l'électricité (éléments chauffants) : fours, ronds de cuisson, réservoirs d'eau chaude, micro-ondes, séchoir à cheveux, chauffeuses, etc. **ET la durée d'utilisation**. Par exemple, un séchoir ne coûte presque rien puisqu'il n'est utilisé généralement que quelques minutes. En revanche, un réservoir d'eau chaude consomme en alternance 24h sur 24, 7 jours sur 7. Vaut mieux utiliser celui de la roulotte au gaz propane. Qu'il soit électrique ou à gaz, une bonne pratique est de le fermer lorsque vous n'êtes pas présents. De plus, en utilisant le chauffe-eau au gaz propane de votre roulotte, vous pourrez rapidement récupérer de l'eau chaude lors du retour de vos absences (ex : pour ceux qui ne viennent que les fins de semaines).

Il y a aussi tout ce qui produit du **FROID** : frigo et air climatisé. Ce sont des appareils très énergivores. Cependant, c'est aussi une question d'usage. Par exemple, un frigo de roulotte consomme très peu comparativement à un vieux frigo sur votre balcon ou dans votre cabanon. Le frigo de la roulotte est à l'abri du soleil et est conçu pour fonctionner sur du 12 volts ou au propane. Le vieux frigo extérieur consomme énormément et encore pire s'il est exposé à la chaleur du soleil et qu'il utilise du 120 volts avec une ancienne technologie désuète. Sachez d'ailleurs qu'un frigo vide consomme beaucoup plus qu'un frigo bien rempli. Vaut mieux peut-être le débrancher la semaine s'il n'est utilisé pour quelques breuvages, ou encore de maximiser celui de la roulotte et d'enlever le vieux frigo. L'air climatisé, quant à elle, consomme beaucoup mais encore là, si vous ne l'utilisez qu'au besoin, par exemple le soir avant le coucher et que vous fermez les portes et fenêtres pendant son utilisation, ça ne devrait pas vous coûter trop cher. Et lorsque vous n'êtes pas dans la roulotte, vaut mieux l'éteindre ou encore monter la température du climatiseur pour simplement abaisser le taux d'humidité (ex : mettre la température à 25 au lieu de 19). Entre les utilisations, par exemple, un bon vieux ventilateur sur pied (fan) ne coûte pratiquement rien à faire fonctionner.

C'est en fonction de l'appareil et de la durée d'utilisation parce que l'électricité est toujours facturée en kilowatts **PAR HEURE (kWh)**. Utiliser moins, utiliser mieux, c'est aussi un bon geste pour l'environnement!

QUESTION : Est-ce que le camping a le droit de charger pour l'électricité?

RÉPONSE : OUI! Nous avons le droit de redistribuer nos coûts d'électricité selon Mesures Canada. Redistribuer veut dire que nous pouvons vous charger l'électricité au même prix que nous la payons à Hydro-Québec sans faire de profits. Mais **ATTENTION** : le prix payé par le camping et un tarif commercial (G) qui n'est pas le même qu'à la maison (D). Nous allons donc vous facturer au même tarif qui nous est chargé par Hydro-Québec.

Plusieurs dizaines de campings refacturent déjà l'électricité au Québec avec des compteurs similaires aux nôtres.

QUESTION : Est-ce que nous allons continuer de payer un extra pour les voiturettes de golf? (kart)

RÉPONSE : Oui. Il y a plusieurs considérations commerciales dans tous les prix qui vous sont chargés. Parfois c'est pour l'usage, le contrôle, l'usure, la maintenance des équipements de toutes sortes... Après tout, le camping reste un commerce. Même si nous souhaitons vous offrir le meilleur prix possible, nous subissons les mêmes pressions financières que les autres entreprises et nous devons assurer notre rentabilité pour rester en affaires. Les options de toutes sortes font partie de notre offre commerciale. Mais le camping n'oblige personne à se procurer une voiturette, vous pouvez choisir de vous promener à pied et éviter cette charge additionnelle. Ça fera moins de circulation, moins de poussière, moins de bruit et c'est mieux pour la santé.

La plupart des campings ont la même option et certains limitent même le nombre de voiturettes. D'autres campings les interdisent carrément parce qu'ils trouvent ça nuisible. Nous recevons parfois des plaintes de campeurs mécontents des voiturettes pour toutes sortes de raisons.

D'autres options existent également comme celle d'avoir sa laveuse à linge à son terrain pour un tarif à la saison également. Les clients peuvent décider d'avoir leur laveuse à linge mais ils peuvent aussi choisir de laver à la buanderie du camping ou à la maison. En bout de ligne, tout a un prix, y compris de laver à la maison (coût de l'appareil, eau chaude, savon, etc.)

Certaines options continueront d'être chargées puisqu'il y a des considérations commerciales qui y sont rattachées. Un campeur peut décider de faire du camping plus simplement et de façon plus économique alors que d'autres aiment avoir plus de confort même si ça veut dire de payer un peu plus. En bout de ligne, c'est encore une question de choix et d'usage.

QUESTION : Est-ce que je peux voir la lecture de mon compteur?

RÉPONSE : Oui, sur demande. Les compteurs ont été placés dans des boîtes fermées pour des raisons de protection des intempéries et du soleil. Vous pouvez les voir sur demande mais nous vous enverrons une facture sur une base régulière, au minimum 2 fois dans la saison (ou plus). Mais réfléchissez à cette question : êtes-vous déjà allé lire votre compteur électrique à la maison? La plupart des gens n'y vont pratiquement jamais.

La lecture va commencer à 0 cette année. Elle repartira du solde précédent les étés suivants. Les compteurs ne peuvent pas et ne seront jamais remis à 0. C'est une question de contrôle et de sécurité de données.

QUESTION : Pourquoi ne pas faire installer de compteurs d'Hydro-Québec partout sur le camping?

RÉPONSE : Le réseau électrique du camping est un réseau privé. Pour Hydro-Québec, le camping est une entreprise privée qui doit faire sa propre distribution électrique, un peu comme une usine ou un centre d'achat. Il serait beaucoup plus simple de faire faire la distribution par Hydro-Québec mais il faudrait que chaque terrain soit vendu pour avoir une adresse civique et un compte de taxes municipal et scolaire. Il faudrait aussi qu'il y ait une rue municipalisée. C'est donc impossible de faire de cette façon dans la forme actuelle du camping. Mais dites vous que chaque ligne qui vous distribue l'électricité est mesurée à la source, au panneau principal, par un compteur d'Hydro-Québec.

QUESTION : Est-ce que les compteurs sont les mêmes qu'Hydro-Québec?

RÉPONSE : Non, nous avons arrêté notre choix sur des compteurs numériques de technologie très récente, aussi précis sinon plus que ceux d'Hydro-Québec.

QUESTION : Est-ce ça va régler les problèmes électriques connus lors des canicules des dernières saisons?

RÉPONSE : En partie seulement oui.

Selon les spécialistes consultés, une étape primordiale et préalable à toute amélioration de notre réseau électrique est l'installation de compteurs à chacun des sites du camping. Bien que les compteurs ne règlent pas les problèmes de chutes de tension du côté d'Hydro-Québec, ça aidera à diminuer les trop nombreuses exagérations constatées sur le camping. Pour ceux qui font une utilisation raisonnable de l'électricité, ça ne changera rien mais pour d'autres, ce sera un incitatif à consommer de façon plus responsable. Ce simple geste diminuera la pression sur nos installations, ce qui devrait améliorer le service pour tous. D'autres investissements sont prévus de ce côté mais rien ne pourra être entrepris tant que l'électricité ne sera pas utilisée de façon correcte.

C'est un bon geste aussi pour l'environnement, comme en témoigne les nombreuses campagnes d'efficacité énergétique d'Hydro-Québec.

QUESTION : Pour la saison 2023, j'ai déjà payé l'électricité dans mon contrat? Pourquoi me facturer l'électricité en surplus?

RÉPONSE : Pour éviter les abus qui pénalisent tous ceux qui utilisent raisonnablement leur électricité.

Nos études démontrent qu'un campeur consomme en moyenne 150\$ par saison d'électricité et 225\$ s'il bénéficie d'une prise 15 ampères additionnelle en option. Puisqu'une petite partie de votre tarif saisonnier prévoyait les coûts moyens

d'électricité, les clients qui consommeront plus d'électricité que ces montants moyens, recevront une facture pour payer la différence à la fin de la saison.

Une utilisation normale et raisonnable ne devrait pas vous occasionner de frais additionnel. Une facture informative vous sera acheminée vers la fin de juillet pour vous aider à faire le suivi de votre consommation. Veuillez-vous assurer de nous communiquer votre adresse de courriel. Si vous avez reçu cette infolettre par courriel, c'est que nous l'avons déjà.

QUESTION : Est-ce que l'option d'une prise 15 ampères additionnelle me sera encore facturée?

RÉPONSE : Dans ce cas précis, ceux qui ont déjà l'option ont aussi payé pour l'installation, en plus de l'usage. La tarification pour les prochaines saisons sera adaptée à notre nouvelle réalité mais il est fort probable que vous ne paierez dorénavant que pour l'installation puisque l'électricité sera chargée séparément.

Plusieurs options continueront d'avoir une charge qui y sera reliée et d'autres pourraient être ajoutées. Nous faisons notre maximum pour garder nos tarifs compétitifs au marché mais notre entreprise doit aussi être rentable et répondre aux mêmes pressions financières que les autres campings.

QUESTION : Pourquoi les voitures électriques, les triporteurs, 2^e frigo et autres ne sont pas en extra?

RÉPONSE : Ils pourraient le devenir, tout est une question de contrôle et de rentabilité. Un tarif avait d'ailleurs été prévu pour les voitures électriques et les triporteurs. Mais leur usage reste peu fréquent présentement.

Si nous voyons que l'usage de ces appareils ou voitures présents ou futurs devenaient problématiques, abusifs ou trop répandus, il est possible que nous les ajoutions en options éventuellement, rien n'est exclu. Nous verrons avec l'installation des compteurs et les changements technologiques comment les usages vont s'ajuster dans le temps et nous procéderons au besoin.

RAPPEL : Les spas et piscines gonflables ou autres sont maintenant interdits sur le camping, c'est une question d'abord et avant tout de sécurité. Par ailleurs, le réseau électrique du camping n'a pas été conçu pour résister à ce type d'utilisation.

CONCLUSION : Il faut se rappeler que vous êtes en camping. Bien que plusieurs passent l'été au complet sur place, un camping a été conçu pour un usage par des vacanciers pendant l'été. Il est normal de ne pas bénéficier des mêmes commodités ou du même confort qu'à la maison. Mais en fin de compte, le dépaysement, le retour à la campagne et au plein air font partie de l'expérience. Vivre plus simplement et à l'extérieur devrait faire partie du plaisir. Nous vous souhaitons un excellent été rempli de chaleur et de sourires!